DOSSIER COMPLET
le 11 janvier 2016

2015-SAI-005

Enregistré par le greffe

le 29 DEC. 2015

VERSION PUBLIQUE DU DOCUMENT

Poitiers – Niort

Dossier de saisine de la région Poitou-Charentes en tant qu'AOT

I.Identification de l'entité effectuant la saisine et de la personne référente

I.1.Entité saisissante

Région Poitou-Charentes

I.2.Nom de la personne référente pour les échanges avec les services de l'Autorité

Didier DUCHIER, responsable du service Transport et Mobilité Durables

I.3.Numéro de téléphone

05 49 55 77 96

I.4.Adresse email

d.duchier@cr-poitou-charentes.fr

II.Projet de décision de l'autorité organisatrice de transport

II.1.Liaison concernée

Poitiers – Niort

II.2.Identification de la ou des déclarations correspondantes (en indiquant leur numéro de publication sur le site internet de l'Autorité)

D2015-011

II.3.Justification de l'intérêt à agir :

--- soit l'entité saisissante doit être une autorité organisatrice de la liaison déclarée, selon la définition du point 10° de l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié1,
--- soit la liaison déclarée doit être une liaison similaire à une liaison de l'AOT, selon la définition du point 14° du même article2

La Région Poitou-Charentes en tant qu'Autorité organisatrice assurant un service public régulier sur cette liaison sans correspondance.

II.4.Projet d'interdiction ou de limitation

Interdiction sur l'intégralité de la desserte.

II.5.Périmètre retenu pour l'analyse

La liaison Poitiers – Niort, sans correspondance, dont la fiche horaire est disponible en annexe.

L'offre routière par autocar est jugée **substituable** en terme de temps de parcours :

- offre concurrentielle : 1h15 de temps de parcours ;
- les TER offre un trajet allant de 45min à 1h00 de temps de parcours.

Elle est également **substituable** en terme de service horaire réparti dans la journée, que ce soit en semaine ou en week-end, puisqu'elle concerne :

- en semaine, 4 TER strictement dans le créneau horaire concurrencé soit 22 % de l'offre TER (18 TER) ;
- en semaine, 3 TER supplémentaires, soit un total de 7 TER et 39 % de l'offre en journée ;
- en week end, 6 TER strictement dans le créneau horaire concurrencé soit 46 % de l'offre TER (13 TER) ;
- en week end, 2 TER supplémentaires, soit un total de 8 TER et 62% de l'offre ;

Voir annexes « Offre concurrencée en semaine » et « Offre concurrencée en week end ».

En effet, nous estimons que la clientèle occasionnelle est plus « volatile » et peut plus facilement s'adapter aux propositions de la concurrence routière, tant sur les horaires que sur un temps de parcours plus long et soumis aux aléas de circulation. C'est pourquoi nous avons intégré, dans la prise de risque concurrentielle, les horaires TER immédiatement proches du créneau horaire indiqué par la compagnie privée.

II.6.Contrat de service public concerné

La convention d'exploitation des transports publics ferroviaires de voyageurs 2007-2016, conclue entre la Région Poitou-Charentes et la SNCF Poitou-Charentes – Aquitaine.

III.Données de trafic et de revenus

III.1.Données de trafic sur l'origine – destination concernée, détaillées par groupe tarifaire si cette information est disponible

Résultat du trafic et des recettes – données 2014	Trafic 2014 en milliers de VK	part de trafic de l'OD Poitiers-Niort
Liaison Poitiers Niort toutes OD confondues		
Liaison Poitiers La Rochelle toutes OD confondues		
Total lignes TER Poitou Charentes		
OD Poitiers Niort dans les 2 sens de circulation		

Selon les données SNCF, en 2014, l'ensemble de la convention TER a compté milliers de VK, dont % sur l'OD Poitiers Niort avec milliers de VK.

Cette OD représente % du trafic sur le segment Poitiers – Niort et % sur la ligne complète entre Poitiers et La Rochelle.

Les données tarifaires se répartissent comme suit sur l'OD :

Détail du trafic et des recettes par catégorie tarifaire				
Origine	Destination	Niveau Tarifaire B1	VK	Recettes Client HT
Niort	Poitiers	03- DE ETUDIANT/APPRENTIS		
Niort	Poitiers	04- DE SCOLAIRES		
Niort	Poitiers	02- DOMICILE TRAVAIL/FREQUENTS		
Niort	Poitiers	05- JEUNES OCCASIONNELS		
Niort	Poitiers	07- OCCASIONNELS TARIF NATIONL		
Niort	Poitiers	06- OCCASIONNELS TARIF REGIONL		
Niort	Poitiers	08- BILLETS SOCIAUX ET SNCF		
Niort	Poitiers	01- PLEIN TARIF		
Poitiers	Niort	03- DE ETUDIANT/APPRENTIS		
Poitiers	Niort	04- DE SCOLAIRES		
Poitiers	Niort	02- DOMICILE TRAVAIL/FREQUENTS		
Poitiers	Niort	05- JEUNES OCCASIONNELS		
Poitiers	Niort	07- OCCASIONNELS TARIF NATIONL		
Poitiers	Niort	06- OCCASIONNELS TARIF REGIONL		
Poitiers	Niort	08- BILLETS SOCIAUX ET SNCF		
Poitiers	Niort	01- PLEIN TARIF		
		TOTAL		

En synthèse, concernent des voyages Domicile/Etudes ou Domicile/Travail, soit % du trafic sur l'OD Poitiers – Niort.
En recettes, euros sur les mêmes motifs de déplacement soit %.

Voir annexe « Données de trafic et de recettes – synthèse » et « Données de trafic et de recettes – flash recettes SNCF 2014 »

Pour l'évaluation de l'atteinte portée au service conventionné par les services routiers librement organisés (§ IV-I ci-après), nous tiendrons compte des usagers occasionnels sur les horaires de TER légèrement décalés du créneau horaire concurrencés, mais qui restent attractifs pour cette cible de clientèle.
En effet, ce public est plus à même de s'adapter aux horaires proposés ainsi qu'à un allongement du temps de parcours, pour bénéficier de tarif plus bas.

			VK	Recettes Client HT	PMVK	PMVK moyen
Niort	Poitiers	occasionnels				
		% occasionnel sur l'OD				
Niort	Poitiers	réguliers, abonnements				
Poitiers	Niort	occasionnels				
		% occasionnel sur l'OD				
Poitiers	Niort	réguliers, abonnements				

Ils représentent % du trafic sur l'OD dans le sens Niort – Poitiers (et % des recettes) et % dans le sens Poitiers – Niort (et % des recettes).
Par la suite, nous tiendrons compte des PMVK de ces usagers soit et pour chaque sens sur l'OD sur les TER à la marge du créneau concurrencé.

Nous considérerons que les réguliers sur des trajets domicile-travail ou domicile-études resteront sur les horaires du TER pour bénéficier d'un temps de trajet plus rapide et moins sujet aux aléas de circulation.

III.2.Données de trafic sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise.

Voir § III.1 ci-dessus, le périmètre retenu étant celui de l'OD concernée.

III.3.Ressources générées sur l'origine – destination concernée, détaillées par groupe tarifaire si cette information est disponible

	Trafic 2014 en milliers de VK	part de trafic de l'OD Poitiers-Niort	Recettes y compris compensations en milliers d'euros	part des recettes de l'OD Poitiers-Niort
Liaison Poitiers Niort toutes OD confondues				
Liaison Poitiers La Rochelle toutes OD confondues				
Total lignes TER Poitou Charentes				
OD Poitiers Niort dans les 2 sens de circulation				

Selon les données SNCF, en 2014, l'ensemble de la convention TER a compté milliers d'euros de recettes (y compris les compensations), dont % sur l'OD Poitiers Niort avec milliers d'euros.
Cette OD représente % des recettes sur le segment Poitiers – Niort et % sur la ligne complète entre Poitiers et La Rochelle.

Voir annexe « Données de trafic et de recettes – synthèse »

III.4.Revenus sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise

Voir § III.1 ci-dessus pour la part des recettes sur l'OD concernée, le périmètre retenu étant celui de l'OD.

III.5.Données de comptage de la liaison concernée.

Les comptages disponibles ont été effectués en janvier 2015 sur la quasi totalité des trains de la convention d'exploitation.

Voir annexes « Comptages Niort-Poitiers 1 » ; « Comptages Niort-Poitiers 2 » ; « Comptages Poitiers – Niort 1 » et « Comptages Poitiers – Niort 2 »

Ce ne sont pas des enquêtes spécifiques sur une OD individualisée, mais ils quantifient le volume de fréquentation générale de chaque train, ce qui nous permet de zoomer sur chaque horaire concurrencé.
Sur les trains en partance de Poitiers nous tenons compte des descentes à Niort pour quantifier les usagers susceptibles de changer de moyens de transport.
De la même manière, sur les trains en partance de La Rochelle, nous tenons compte des montées à Niort.

Les données des comptages ont été moyennées sur la semaine, et prises en l'état pour les samedi et dimanche, et sont ensuite reportées pour chaque train concurrencé. Les estimations de pertes de recettes sur le public occasionnel sont établies sur cette base de fréquentation.

III.6.Répartition horaire du trafic de la liaison concernée

Données non disponibles au-delà des comptages évoqués ci-dessus.

III.7.Contribution publique relative au périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise.

Sur la base de l'indicateur 12 de la transparence financière 2014, le compte de ligne indique que :

- la ligne Poitiers – La Rochelle représente % de la contribution financière annuelle ;
- l'OD Poitiers – Niort, sur la base du ratio kilométrique (80/174), représente % de la ligne Poitiers – La Rochelle et **% de la contribution financière annuelle.**

Voir annexe « Compte de ligne ».

III.8.Si elles sont disponibles, données relatives aux coûts supportés par l'exploitant sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise.

Sur la base de l'indicateur 12 de la transparence financière 2014, le compte de ligne indique que :

- pour une part de % de la contribution financière sur le ferroviaire, la ligne Poitiers – La Rochelle pèse % des charges hors péage + % de péages. Les recettes viennent donc abonder pour %, soit plus d'un : des recettes de la convention.
- L'OD Poitiers – Niort pèse % des charges hors péage + % de péages. Les recettes viennent donc abonder pour %.

	Charges hors péages	Péages	Produit hors contribution	Contribution
2014	Charges hors péages	Péages d'infrastructure	Produits hors contribution	Contribution
FER Total				
La Rochelle-PD - St-Mariens				
Poitiers - Angoulême				
Poitiers - La Rochelle-Ville				
% par rapport à l'ensemble de la convention				
Poitiers – Niort				
Poitiers - Tours				
Saintes - Angoulême				
Saintes - Niort				
Saintes - Royan				
Saumur - Bressuire - Tts				
Angoulême-Coutras				

Voir annexe « Compte de ligne ».

IV.Évaluation de l'impact

IV.1.Évaluation motivée de l'atteinte substantielle portée au service conventionné par les services routiers librement organisés, en termes de trafic et de ressources

Conformément aux lignes directrices et plus particulièrement au point 31, nous considérons que le véhicule mis sur le service librement organisé sera rempli à hauteur de 60 à 90 % par des voyageurs qui utilisaient le service conventionné.
Nous partons du principe que les usagers prêts au changement de mode de déplacement sont les occasionnels, sur la part qu'ils représentent sur cette OD, dans chaque sens de circulation.
Ce nombre de report est plafonné s'il dépasse la capacité du car « réservée » aux usagers TER.
Dans ce cas, seul le train de Niort à Poitiers en soirée serait concerné (dans le cas de l'hypothèse à 60 % des places dans le bus), ce qui est négligeable dans l'analyse.

D'après la simulation (voir annexes « Offre concurrencée en semaine » et « Offre concurrencée en week end »), nous estimons que le risque sur le report des occasionnels représente **entre et % de perte de recette sur la liaison Poitiers – Niort** (selon les hypothèses à 60 ou 90%), toute OD confondues et entre et % de l'OD concernée.

Résultat du trafic et des recettes – données 2014						
	Trafic 2014 en milliers de VK	part de trafic de l'OD Poitiers-Niort	Recettes y compris compensations en milliers d'euros	part des recettes de l'OD Poitiers-Niort	% pertes estimées sur les occasionnels, sur les horaires concernés	pertes de recettes estimées sur les occasionnels
Liaison Poitiers Niort toutes OD confondues						
Liaison Poitiers La Rochelle toutes OD confond						
Total lignes TER Poitou Charentes						
OD Poitiers Niort dans les 2 sens de circulation						

Voir annexe « Données de trafic et de recettes – synthèse »

La création de cette ligne routière concurrente est donc fortement pénalisante pour la ligne Poitiers- La Rochelle et le segment Poitiers-Niort **au regard de la perte de recettes.**
Par ailleurs, en cas de déshabillage sur la part des occasionnels, les recettes en seront impactées, sans qu'il n'y ait d'allégement de charges pour l'exploitant qui injecte les mêmes moyens pour assurer la desserte de l'ensemble de la ligne Poitiers – La Rochelle.
Les impacts se ressentiront donc en totalité sur la contribution forfaitaire annuelle, qui augmentera de % à % sur ce segment selon les hypothèses.

Voir annexe « Compte de ligne ».

	Hypothèse 90 %	Hypothèse 60 %
perte de recettes sur horaires concurrencés sur les occasionnels		
pertes de recettes estimée		
% par rapport aux recettes de la ligne		
% par rapport à la CF de la ligne		

La perte de recettes est équivalente à % ( ) de la CF sur la ligne Poitiers-La Rochelle et des produits sur la ligne pour l'hypothèse à 90 % (hyp à 60%)

Calcul sur la base du ratio km pour la ventilation de la contribution et des charges et produits associés

Poitiers – La Rochelle	
Poitiers – Niort	
% par rapport aux recettes sur le segment Poitiers – Niort, toutes OD confondues	
% par rapport à la CF de la ligne sur le segment Poitiers – Niort toutes OD confondues	

La perte de recettes est équivalente à % ( ) de la CF sur le segment Poitiers-Niort, et représent) des recettes sur le segment pour l'hypothèse à 90 % (hyp à 60%)

Si au regard de la perte de CF de % à % selon les hypothèses, l'offre concurrente semble ne pas déséquilibrer l'économie générale de la ligne, il faut cependant tenir compte du risque du cumul des impacts des services routiers à venir sur des liaisons similaires sur le territoire de Poitou-Charentes.
Ces nouvelles liaisons viendraient grignoter le volume de recettes et amplifier la part de contribution publique, au détriment de la desserte et de l'aménagement équilibré du territoire.

Par ailleurs, il est à noter que la ligne Poitiers – La Rochelle a fait l'objet de programmes de travaux lourds représentant 150 millions d'€ d'investissement :

- régénération totale de la voie entre Niort et La Rochelle (2003-2004)
- suppression de 10 passages à niveau (2009-2015)
- signalisation bloc automatique lumineux (2013-2016)
- relèvement à 200 km/h

V.Autres

V.1.Justification du champ d'application du projet de décision, en ce qui concerne en particulier les liaisons similaires à celle de l'AOT et les liaisons dont la jonction permet d'assurer celle-ci

La région Poitou-Charentes, en tant qu'AOT, demande **l'interdiction totale de la desserte Flixbus** sur la liaison Poitiers-Niort, sur l'ensemble des créneaux horaires indiqués dans la déclaration, et pour tous les jours concernés.
Les données quantitatives rassemblées précédemment ont permis de montrer **le risque substantiel sur les recettes sur cette origine-destination.**
En l'espèce, au-delà même des impacts quantitatifs, la Région Poitou-Charentes est à même de remettre en cause l'objectif de complémentarité de la loi puisque de tout point de vue, la desserte Flixbus se pose en concurrence de l'offre publique existante :

- les créneaux horaires proposés correspondent à des horaires TER ;
- les points de montée et de descente proposés par Flixbus correspondent aux gares desservies par le TER ;
- les temps de trajets ne sont pas plus compétitifs que le TER.

Ainsi, le voyageur, se voit offrir **un service strictement en concurrence avec le service public sans recherche de complémentarité**.

V.2.Si le projet de décision couvre des liaisons dont la jonction permet d'assurer avec correspondance la liaison concernant l'autorité organisatrice, les raisons d'intérêt général motivant la portée de la décision sur chacune de ces liaisons

Sans objet

VI.Annexes

Déclaration faisant l'objet de la saisine

Fiche horaire Poitiers – Niort organisée par la Région Poitou-Charentes

Données de trafic et de recettes – synthèse

Données de trafic et de recettes – flash recettes SNCF 2014

Offre concurrencée en semaine

Offre concurrencée en week end

Compte de ligne

Comptages Niort-Poitiers 1

Comptages Niort-Poitiers 2

Comptages Poitiers – Niort 1

Comptages Poitiers – Niort 2

ARAFER | Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières

REÇU
Le 12 NOV. 2015
№2015/3774

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL

Liaison déclarée	
Origine[1] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt)*	Niort (Rue de la Gare, 79000 Niort)
Destination[2] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt)*	Poitiers (52 Boulevard du Grand Cerf, 86000 Poitiers)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Niort - Poitiers
Temps de parcours *(en heures et minutes)*	1 heure et 15 minutes
Fréquence[3] et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

[1] Extrémité 1 de la liaison concernée
[2] Extrémité 2 de la liaison concernée
[3] Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire *« ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes »*.

Pièce jointe numéro 1

<u>Tronçon Niort - Poitiers</u>

Itinéraire envisagé Niort - Poitiers

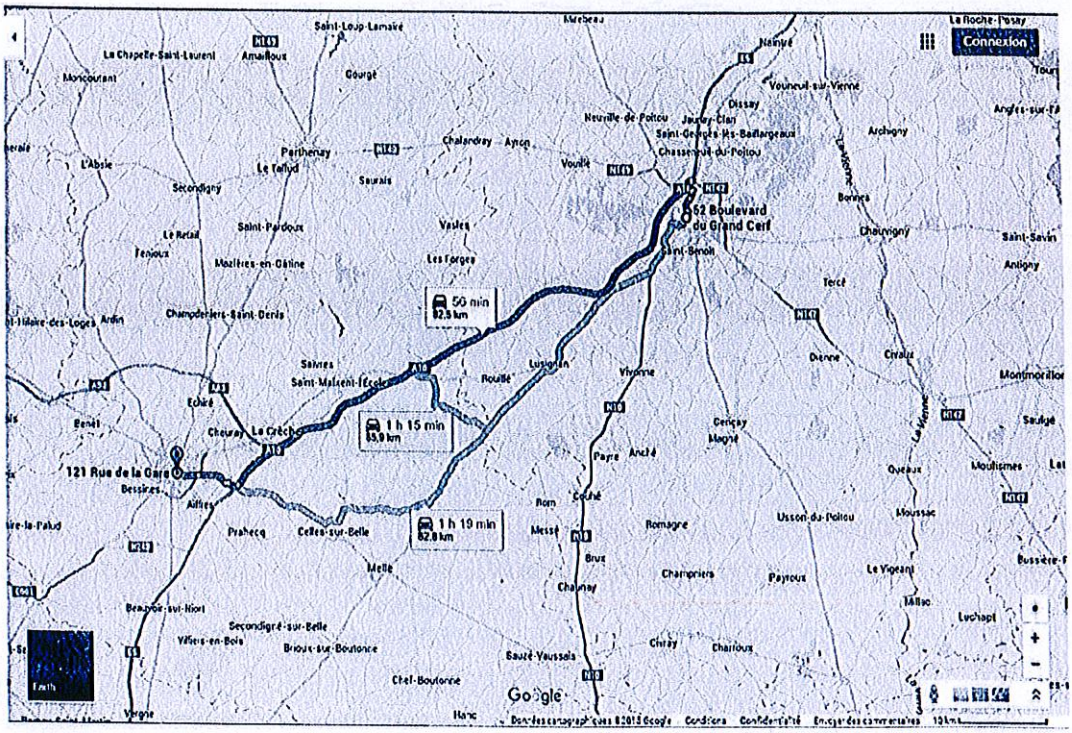

REÇU
Le 12 NOV. 2015
№2015/3774

Pièce jointe numéro 2

<u>Tronçon Niort - Poitiers</u>

Fréquence hebdomadaire

REÇU
Le 12 NOV. 2015
№2015/3774

28 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Niort vers Poitiers	Départs de Poitiers vers Niort
Lundi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Mardi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Mercredi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Jeudi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Vendredi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Samedi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Dimanche	Entre 11h-13h Entre 16h-18h	Entre 09h30-11h30 Entre 16h-18h
Offre par trajet	53 places	53 places

POITIERS ⇒ NIORT ⇒ LA ROCHELLE

Les horaires de cette fiche sont communiqués à titre indicatif (document non contractuel) ; ils sont établis à la date d'impression et susceptibles d'évoluer au cours de la période d'application.
Nous vous invitons à consulter les services d'information à votre disposition avant d'entreprendre votre voyage.

Horaires applicables du 04 janvier au 08 mai 2016

Jours de circulation ◆◆ *(N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous)*

Lundi	◆	◆	◆	◆	◆			◆		◆	◆		◆	◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆			◆	
Mardi à jeudi	◆	◆	◆	◆	◆			◆	Mercredi	◆	◆		◆	◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆			◆	
Vendredi	◆	◆	◆	◆	◆			◆		◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆	◆		◆		◆
Samedi				◆	◆		◆	◆		◆	◆			◆	◆		◆	◆			◆				
Dimanche et jours fériés*					◆	◆	◆	◆			◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆				◆		◆	
Renvois				③ A		① A			HV	③														⑤	⑥
	ter	ter	ter	ter	TGV	ter	ter	TGV	CAR	ter	TGV	TGV	ter	TGV	ter	TGV	ter	TGV	ter	TGV	TGV	TGV	TGV	ter	ter
Correspondances de				Paris		Paris	Paris Lille			Strasbourg Lille Paris				Strasbourg Lille	Paris		Bordeaux	Lille	Bordeaux		Strasbourg Lille	Strasbourg Lille	Bordeaux	Paris Bordeaux	Paris
Poitiers		06.08	06.56	07.55	08.55	09.55	10.55	11.55		12.54	13.55	14.55	16.30	16.55	17.30	17.55	18.30	18.55	19.31	19.55	20.55	20.55	21.55	21.55	22.08
Lusignan		06.24	07.15	08.12		10.12	11.12			13.11			16.50		17.50		18.49		19.52					22.12	22.27
Rouillé			07.20												17.55		18.54								
Pamproux		06.33	07.26							13.21					18.01		19.01								
La Mothe-St-Héray		06.43													18.07										
St-Maixent (Deux-Sèvres)		06.50	07.36	08.27	09.26	10.28	11.28	12.26		13.33		15.29	17.05		18.13		19.11		20.08	20.26		21.26	22.26	22.28	22.48
La Crèche		06.57	07.43							13.40					18.20		19.18								
Niort	**06.40**	**07.07**	**07.52**	**08.43**	**09.41**	**10.43**	**11.43**	**12.41**	**12.37**	**13.52**	**14.41**	**15.45**	**17.21**	**17.41**	**18.30**	**18.41**	**19.30**	**19.41**	**20.22**	**20.41**	**21.41**	**21.41**	**22.41**	**22.43**	**23.03**
Prin-Deyrançon									13.09						18.42										
Mauzé	06.57	07.23	08.07	08.58		10.59	11.58		13.17	14.07			17.37		18.48		19.46							22.58	23.19
Surgères	07.08	07.32	08.17	09.08	10.03	11.08	12.08	13.03		14.16	15.09		17.47	18.03	18.58	19.03	19.55	20.03			22.03	22.03	23.03	23.08	23.28
La Rochelle-Ville	**07.32**	**07.55**	**08.39**	**09.30**	**10.21**	**11.31**	**12.30**	**13.21**		**14.37**	**15.28**	**16.21**	**18.09**	**18.21**	**19.20**	**19.21**	**20.18**	**20.21**		**21.17**	**22.21**	**22.21**	**23.21**	**23.30**	**23.51**

***Jours fériés :**
dimanche 27 mars,
lundi 28 mars,
dimanche 1er mai,
jeudi 5 mai,
dimanche 8 mai,

◆◆ Jour de circulation
ter Transport Express Régional
TGV Train à Grande Vitesse. Réservation obligatoire.
CAR Desserte assurée par autocar TER. Tarification SNCF.
③ Navettes autocars entre Surgères, Rochefort et Oléron ainsi qu'entre La Rochelle et Ile de Ré à l'arrivée et au départ de certains a. Information par téléphone : Les Mouettes 0811 36 17 17 (prix d'un appel local)

Transport gratuit des vélos dans tous les trains TER du Poitou-Charentes, dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous la responsabilité du voyageur.

Les gares du Poitou-Charentes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont : Poitiers, Chatellerault, Niort, La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Cognac, Saintes, Royan, Thouars.

Des travaux sur les voies sont prévus au cours de l'année notamment du 09 mai au 19 juin. Par souci de clarté, cette fiche horaire ne comporte pas les modifications qui en résultent. Celles-ci seront communiquées par voie d'affichage et par les différents services d'information à votre disposition, notamment la rubrique «Info travaux» du site internet ter Poitou Charentes

HV Circule uniquement en dehors des vacances scolaires de la zone A
A Train en provenance de Tours ou de Châtellerault les dimanches et fêtes, pour les arrêts intermédiaires, veuillez consulter la fiche horaire Poitiers/Tours.

① Ne circule pas le 05 mai
③ Circule aussi le 05 mai
⑤ Ne circule pas les 04, 05 mai
⑥ Circule aussi le 04 mai

NF SERVICE
Transport Régional et Départemental de Voyageurs NF 235
concerne les trains TER circulant sur cette ligne en Poitou-Charentes
Délivré par AFNOR Certification

ATTENTION :
Les horaires de cette fiche ne s'appliquent pas sur votre ligne :
- **Du 09 mai au 19 juin**

Des travaux ont lieu sur la voie entre Niort et La Rochelle.
Une fiche horaires spécifique sera téléchargeable sur notre site internet.

Version n°3 du 27 octobre 2015

Pour plus d'informations sur les horaires et les services
Sur internet **www.ter.sncf.com/poitou-charentes**
Par téléphone : TER Poitou-Charentes services au **0800 872 872** (appel gratuit)
Pour les Grandes-lignes SNCF Information / Réservation 36 35 (0,40 euro la minute)

Par courrier
A propos d'un voyage Grandes Lignes : **Service relations clients SNCF 62973 ARRAS Cedex 9**
A propos d'un voyage en TER : **Service après vente TER Poitou-Charentes TSA 90001 33047 BORDEAUX Cedex**

LA ROCHELLE ⇒ NIORT ⇒ POITIERS

Les horaires de cette fiche sont communiqués à titre indicatif (document non contractuel) ; ils sont établis à la date d'impression et susceptibles d'évoluer au cours de la période d'application.
Nous vous invitons à consulter les services d'information à votre disposition avant d'entreprendre votre voyage.

Horaires applicables du 04 janvier au 08 mai 2016

Jours de circulation ◆◆ *(N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous)*

Lundi	◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆	◆	◆			
Mardi à jeudi	◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆	◆	◆		◆	
Vendredi	◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆			
Samedi	◆		◆				◆	◆	◆	◆	◆	◆			◆		◆	◆			
Dimanche et jours fériés*					◆		◆	◆	◆		◆	◆	◆		◆		◆	◆	◆		◆
Renvois			③							③			①		B						
	TGV	ter	ter	ter	TGV	ter	ter	TGV	TGV	ter	TGV	TGV	ter	TGV	ter	ter	TGV	ter	TGV	TGV	TGV
La Rochelle-Ville	**05.24**		**06.31**	**06.42**	**07.34**	**07.43**	**08.29**	**09.28**	**11.33**	**12.25**	**14.28**	**16.28**	**16.46**	**17.35**	**17.45**	**18.32**	**19.35**	**19.40**	**20.20**	**20.35**	**21.02**
Surgères	05.47		06.53	07.03	08.01	08.09	08.51	09.53	11.57	12.47	14.53	16.53	17.08	I	18.07	18.54	I	20.04	I	I	21.26
Mauzé	I		07.03	07.13	I	08.19	09.00	I	I	12.57	I	I	17.18	I	18.18	19.04	I	20.14	I	I	I
Prin-Deyrançon	I		I	07.18	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I
Niort	**06.13**	**06.33**	**07.19**	**07.31**	**08.22**	**08.37**	**09.16**	**10.20**	**12.21**	**13.14**	**15.20**	**17.20**	**17.33**	**18.20**	**18.34**	**19.21**	**20.20**	**20.32**	**21.05**	**21.20**	**21.51**
La Crèche	I	06.42	07.29	07.40	I	I	I	I	I	13.24	I	I	17.43	I	18.42	I	I	I	I	I	I
St-Maixent (Deux-Sèvres)	06.34	06.52	07.36	07.48	I	08.50	09.30	10.35	I	13.32	15.35	17.35	17.50	18.35	18.50	19.34	I	20.46	21.23	21.35	I
La Mothe-St-Héray	I	06.57	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	18.55	I	I	I	I	I	I
Pamproux	I	07.02	07.45	07.57	I	I	I	I	I	13.41	I	I	18.02	I	19.02	I	I	I	I	I	I
Rouillé	I	07.08	I	08.03	I	I	I	I	I	I	I	I	18.08	I	I	I	I	I	I	I	I
Lusignan	I	07.13	07.53	08.09	I	09.06	09.45	I	I	13.50	I	I	18.13	I	19.12	19.50	I	21.02	I	I	I
Poitiers	**07.04**	**07.30**	**08.09**	**08.24**	**09.04**	**09.21**	**10.00**	**11.04**	**13.07**	**14.06**	**16.04**	**18.04**	**18.29**	**19.04**	**19.28**	**20.07**	**21.04**	**21.17**	**21.49**	**22.04**	**22.32**
Correspondances vers		Bordeaux	Paris Bordeaux	Bordeaux	Strasbourg Lille		Paris Bordeaux	Strasbourg Lille	Strasbourg Lille			Bordeaux	Bordeaux	Strasbourg Lille Bordeaux		Paris Bordeaux		Bordeaux			

***Jours fériés :**
dimanche 27 mars,
lundi 28 mars,
dimanche 1er mai,
jeudi 5 mai,
dimanche 8 mai,

◆◆ Jour de circulation
ter Transport Express Régional
TGV Train à Grande Vitesse. Réservation obligatoire.
Navettes autocars entre Surgères, Rochefort et Oléron ainsi qu'entre La Rochelle et Ile de Ré à l'arrivée et au départ de certains TGV. Information par téléphone : Les Mouettes 0811 36 17 17 (prix d'un appel local)

Transport gratuit des vélos dans tous les trains TER du Poitou-Charentes, dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous la responsabilité du voyageur.

Les gares du Poitou-Charentes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont : Poitiers, Chatellerault, Niort, La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Cognac, Saintes, Royan, Thouars.

Des travaux sur les voies sont prévus au cours de l'année notamment du 09 mai au 19 juin. Par souci de clarté, cette fiche horaire ne comporte pas les modifications qui en résultent. Celles-ci seront communiquées par voie d'affichage et par les différents services d'information à votre disposition, notamment la rubrique «Info travaux» du site internet ter Poitou Charentes

B Train à destination de TOURS et limité à Châtellerault les samedis. Pour les arrêts intermédiaires, veuillez consulter la fiche Poitiers/Tours.

① Ne circule pas le 05 mai
③ Circule aussi le 05 mai

NF SERVICE

Transport Régional et Départemental de Voyageurs NF 235
concerne les trains TER circulant sur cette ligne en Poitou-Charentes
Délivré par AFNOR Certification

ATTENTION :
Les horaires de cette fiche ne s'appliquent pas sur votre ligne :
- **Du 09 mai au 19 juin**

Des travaux ont lieu sur la voie entre Niort et La Rochelle.
Une fiche horaires spécifique sera téléchargeable sur notre site internet.

Version n°3 du 27 octobre 2015

Pour plus d'informations sur les horaires et les services
Sur internet **www.ter.sncf.com/poitou-charentes**
Par téléphone : TER Poitou-Charentes services au **0800 872 872** (appel gratuit)
Pour les Grandes-lignes SNCF Information / Réservation 36 35 (0,40 euro la minute)

Par courrier
A propos d'un voyage Grandes Lignes : **Service relations clients SNCF 62973 ARRAS Cedex 9**
A propos d'un voyage en TER : **Service après vente TER Poitou-Charentes TSA 90001 33047 BORDEAUX Cedex**

Données de trafic et de recettes - Synthèse

Résultat du trafic et des recettes – données 2014

	Trafic 2014 en milliers de VK	part de trafic de l'OD Poitiers-Niort	Recettes y compris compensations en milliers d'euros	part des recettes de l'OD Poitiers-Niort	% pertes estimées sur les occasionnels, sur les horaires concernés	pertes de recettes estimées sur les occasionnels
Liaison Poitiers Niort toutes OD confondues						
Liaison Poitiers La Rochelle toutes OD confondue						
Total lignes TER Poitou Charentes						
OD Poitiers Niort dans les 2 sens de circulation						

En terme de trafic, l'OD Poitiers Niort représente :

- du trafic TER sur le segment Poitiers-Niort, toutes OD confondues
- % du trafic TER de l'axe Poitiers - La Rochelle.
- de l'ensemble du trafic TER Poitou -Charentes.

En terme de recettes y compris les compensations tarifaires nationales, l'OD Poitiers Niort représente :

- du tronçon Poitiers - Niort
- % de l'axe Poitiers - La Rochelle
- % des recettes TER Poitou - Charentes

Détail du trafic et des recettes par catégorie tarifaire

Origine	Destination	Niveau Tarifaire B1	VK	Recettes Client HT
Niort	Poitiers	DE ETUDIANT/APPRE		
Niort	Poitiers	04- DE SCOLAIRES		
Niort	Poitiers	MICILE TRAVAIL/FRE		
Niort	Poitiers	JEUNES OCCASIONN		
Niort	Poitiers	CASIONNELS TARIF N		
Niort	Poitiers	CASIONNELS TARIF R		
Niort	Poitiers	BILLETS SOCIAUX ET		
Niort	Poitiers	01- PLEIN TARIF		
Poitiers	Niort	DE ETUDIANT/APPRE		
Poitiers	Niort	04- DE SCOLAIRES		
Poitiers	Niort	MICILE TRAVAIL/FRE		
Poitiers	Niort	JEUNES OCCASIONN		
Poitiers	Niort	CASIONNELS TARIF N		
Poitiers	Niort	CASIONNELS TARIF R		
Poitiers	Niort	BILLETS SOCIAUX ET		
Poitiers	Niort	01- PLEIN TARIF		
		TOTAL		

En synthèse (concernent des voyages Domicile/Etudes ou Domicile/Travail, soi u trafic sur l'OD Poitiers - Niort
En recettes, uros sur les mêmes motifs de déplacement soit
Le PMVK moyen des Fréquents est donc d Mais ils génèrent plus de contribution régionale
Le PMVK moyen des occasionnels est de (

			VK	Recettes Client HT	PMVK
Niort	Poitiers	occasionnels			
		% occasionnel su l'OD			
Niort	Poitiers	réguliers, abonneme			
Poitiers	Niort	occasionnels			
		% occasionnel su l'OD			
Poitiers	Niort	réguliers, abonneme			

Compte de ligne

Source : indicateur n°12 de la transparence financière 2014

	Charges hors péages	Péages	Produit hors contribution	Contribution	TK en milliers	CK en milliers	VK en millions
2014	Charges hors péages	Péages d'infrastructure	Produits hors contribution	Contribution	TKM	Cars KM	VKM
FER **Total**							
La Rochelle-PD - St-Mariens							
Poitiers - Angoulême							
Poitiers - La Rochelle-Ville							
% par rapport à l'ensemble de la convention							
Poitiers – Niort							
Poitiers - Tours							
Saintes - Angoulême							
Saintes - Niort							
Saintes - Royan							
Saumur - Bressuire - Trs							
Angoulême-Coutras							
ROUTIER **Total**							
Saumur-Bressuire-Tours (CARS)							
Poitiers-Parthenay-Bressuire							
Thouars-Loudun-Chinon							
Pons-Jonzac-Angoulême							
Total général							

	Hypothèse 90 %	Hypothèse 60 %
perte de recettes sur horaires concurrencés sur les occasionnels		
pertes de recettes estimée		
% par rapport aux recettes de la ligne		
% par rapport à la CF de la ligne		

La perte de recettes est équivalente à % (. %) de la CF sur la ligne Poitiers-La Rochelle et % (%) des produits sur la ligne pour l'hypothèse à 90 % (hyp à 60%)

Milliers km

Calcul sur la base du ratio km pour la ventilation de la contribution et des charges et produits associés

Poitiers – La Rochelle	
Poitiers – Niort	
% par rapport aux recettes sur le segment Poitiers – Niort, toutes OD confondues	
% par rapport à la CF de la ligne sur le segment Poitiers – Niort toutes OD confondues	

La perte de recettes est équivalente à % (de la CF sur le segment Poitiers-Niort, et représente %) des recettes sur le segment pour l'hypothèse à 90 % (hyp à 60%)

Données de trafic et de recettes - Flash recettes SNCF 2014

RÉSULTATS MENSUELS 2013													
Liaisons		Comp mil		Comp soc		Recettes		Trafic		Voyages		Prod moy au vk	
		Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul
		(milliers d'euros)		(milliers d'euros)		(milliers d'euros)		(millier de vk)		(milliers de voy)		(euros par vk)	
ANGOULEME	COUTRAS												
BRESSUIRE	POITIERS												
CHATELLERAULT	POITIERS												
LA ROCHELLE-VILLE	ROCHEFOR												
NIORT	LA ROCHEL												
POITIERS	ANGOULEM												
	NIORT												
PONS	ANGOULEM												
PORT-DE-PILES	CHATELLER												
ROCHEFORT	SAINTES												
SAINTES	ANGOULEM												
	NIORT												
	ROYAN												
	ST-MARIEN												
SAUMUR	THOUARS												
THOUARS	BRESSUIRE												
	CHINON												
BORDEAUX-ST-JEAN	ST-MARIEN												
TOURS	PORT-DE-P												
ROCHELLE.-PD(LA)	ROCHEFOR												
Total													

RÉSULTATS MENSUELS DECEMBRE 2014													
Liaisons		Comp mil		Comp soc		Recettes		Trafic		Voyages		Prod moy au vk	
		Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul
		(milliers d'euros)		(milliers d'euros)		(milliers d'euros)		(millier de vk)		(milliers de voy)		(euros par vk)	
ANGOULEME	COUTRAS												
BRESSUIRE	POITIERS												
CHATELLERAULT	POITIERS												
LA ROCHELLE-VILLE	ROCHEFOR												
NIORT	LA ROCHEL												
POITIERS	ANGOULEM												
	NIORT												
PONS	ANGOULEM												
PORT-DE-PILES	CHATELLER												
ROCHEFORT	SAINTES												
SAINTES	ANGOULEM												
	NIORT												
	ROYAN												
	ST-MARIENS												
SAUMUR	THOUARS												
THOUARS	BRESSUIRE												
	CHINON												
BORDEAUX-ST-JEAN	ST-MARIENS												
TOURS	PORT-DE-PI												
ROCHELLE.-PD(LA)	ROCHEFOR												
Total													

EVOLUTION DES RESULTATS MENSUELS 2014/2013													
Liaisons		Comp mil		Comp soc		Recettes		Trafic		Voyages		Prod moy au vk	
		Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul
		(milliers d'euros)		(milliers d'euros)		(milliers d'euros)		(millier de vk)		(milliers de voy)		(euros par vk)	
ANGOULEME	COUTRAS												
BRESSUIRE	POITIERS												
CHATELLERAULT	POITIERS												
LA ROCHELLE-VILLE	ROCHEFOR												
NIORT	LA ROCHEL												
POITIERS	ANGOULEM												
	NIORT												
PONS	ANGOULEM												
PORT-DE-PILES	CHATELLER												
ROCHEFORT	SAINTES												
SAINTES	ANGOULEM												
	NIORT												
	ROYAN												
	ST-MARIEN												
SAUMUR	THOUARS												
THOUARS	BRESSUIRE												
	CHINON												
BORDEAUX-ST-JEAN	ST-MARIEN												
TOURS	PORT-DE-PI												
ROCHELLE.-PD(LA)	ROCHEFOR												
Total													

Offre concurrencée en semaine

	TER	TER	TGV	TER	TER	TGV	TGV	TER	TGV	TGV	TER	TER	TER	TGV	TER
Jours de circulation	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV
LA ROCHELLE VILLE		06:42	07:34	07:43	08:29	09:28	11:33	12:25	14:28	16:28	16:46	17:45	18:32	19:35	19:40
NIORT	06:33	07:31	08:22	08:37	09:16	10:20	12:21	13:14	15:20	17:20	17:33	18:34	19:21	20:20	20:32
POITIERS	07:30	08:24	09:04	09:21	10:00	11:04	13:07	14:06	16:04	18:04	18:29	19:28	20:07	21:04	21:17

Nombre voyageurs moyen montés à Niort
% d'occasionnels
Nombre de voyageurs estimé en report
plafonnement sur le créneau à 60 ou 90 %
des 53 places offertes soit 32 à 48 places
PMKV
km de l'OD
perte de recette par circulation sur les occasionnels
nbr jour de circulation/an
perte de recettes annuelles
% perte / liaison Poitiers-Niort toute OD
% perte / ligne Poitiers-la Rochelle toute OD
% perte / OD Poitiers-Niort

	TER	TER	TER	TGV	TGV	TER	TGV	TER	TGV	TER	TER	TGV	TER	TGV	TGV	TER
Jours de circulation	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV	LMMJV
POITIERS	06:08	06:56	07:55	08:55	11:55	12:54	13:55	16:30	16:55	17:30	18:30	18:55	19:31	19:55	20:55	21:55
NIORT	07:07	07:52	08:43	09:41	12:41	13:52	14:41	17:21	17:41	18:30	19:30	19:41	20:22	20:41	21:41	22:43
LA ROCHELLE VILLE	07:55	08:39	09:30	10:21	13:21	14:37	15:28	18:09	18:21	19:20	20:18	20:21		21:17	22:21	23:30

Nombre voyageurs moyen descendus à Niort
% d'occasionnels
Nombre de voyageurs estimé en report
plafonnement sur le créneau à 60 ou 90 %
des 53 places offertes soit 32 à 48 places
PMKV
km de l'OD
perte de recette par circulation sur les occasionnels
nbr jour de circulation/an
perte de recettes annuelles
% perte / liaison Poitiers-Niort toute OD
% perte / ligne Poitiers-la Rochelle toute OD
% perte / OD Poitiers-Niort

Offre fragilisée directement par les lignes autocars FlixBus
Offre fragilisée par les lignes autocars FlixBus sur le public des occasionnels

Sur 18 TER, 4 sont directement concernés (22% de l'offre), voire 7 si l'on tient compte de l'adaptation des occasionnels aux variations horaires (soit 39%)

total des pertes de recettes annuelles sur les occasionnels sur les horaires concurrencés

Limitation du nombre de place pour le trajet en car sur Niort-Poitiers, en fin d'après-midi

Offre concurrencée en week-end

	TER	TGV	TER	TER	TGV	TGV	TER	TGV	TGV	TER	TER	TER	TGV	TER	TGV	TGV
Jours de circulation	samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi et Dimanche	Samedi et Dimanche	samedi	Samedi et Dimanche	Samedi et Dimanche	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi et Dimanche	Samedi et Dimanche	Dimanche	Dimanche
LA ROCHELLE VILLE	06:31	07:34	08:29	08:29	09:28	11:33	12:25	14:28	16:28	16:46	17:45	17:45	19:35	19:40	20:20	21:02
NIORT	07:19	08:22	09:16	09:16	10:20	12:21	13:14	15:20	17:20	17:33	18:34	18:34	20:20	20:32	21:05	21:51
POITIERS	08:09	09:04	10:00	10:00	11:04	13:07	14:06	16:04	18:04	18:29	19:28	19:28	21:04	21:17	21:49	22:32

Nombre voyageurs moyen montés à Niort
% d'occasionnels
Nombre de voyageurs estimé en report
plafonnement sur le créneau à 60 ou 90 %
des 53 places offertes soit 32 à 48 places
PMKV
km de l'OD
perte de recette par circulation sur les occasionnels
nbr jour de circulation/an
perte de recettes annuelles
% perte / liaison Poitiers-Niort toute OD
% perte / ligne Poitiers-la Rochelle toute OD
% perte / OD Poitiers-Niort

	TER	TGV	TER	TER	TER	TGV	TER	TGV	TGV	TGV	TER	TER	TGV	TER	TER	TGV	TGV	TER
Jours de circulation	Samedi	Dimanche	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi et Dimanche	Samedi	Samedi et Dimanche	Dimanche	Samedi et Dimanche	Samedi	Dimanche	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi et Dimanche	Samedi et Dimanche	Dimanche
POITIERS	07:55	08:55	09:55	10:55	10:55	11:55	12:54	13:55	14:55	16:55	17:30	17:30	17:55	18:30	18:30	18:55	20:55	21:55
NIORT	08:43	09:41	10:43	11:43	11:43	12:41	13:52	14:41	15:45	17:41	18:30	18:30	18:41	19:30	19:30	19:41	21:41	22:43
LA ROCHELLE VILLE	09:30	10:21	11:31	12:30	12:30	13:21	14:37	15:28	16:21	18:21	19:20	19:20	19:21	20:18	20:18	20:21	22:21	23:30

Nombre voyageurs moyen descendus à Niort
% d'occasionnels
Nombre de voyageurs estimé en report
plafonnement sur le créneau à 60 ou 90 %
des 53 places offertes soit 32 à 48 places
PMKV
km de l'OD
perte de recette par circulation sur les occasion
nbr jour de circulation/an
perte de recettes annuelles
% perte / liaison Poitiers-Niort toute OD
% perte / ligne Poitiers-la Rochelle toute OD
% perte / OD Poitiers-Niort

Offre fragilisée par les lignes autocars FlixBus
Offre fragilisée par les lignes autocars FlixBus sur le public des occasionnels

total des pertes de recettes annuelles sur les occasionnels sur les horaires concurrencés

R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

PROJET DE DECISION

Conseil Régional Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Le Président

ARRETE N° [•] du [•]

portant interdiction des services de transport réguliers interurbains librement organisés par la société FlixBus FRANCE SARL sur la liaison Poitiers - Niort

Le Président du Conseil Régional Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;*

VU les articles L. 3111-17 et suivants du Code des transports ;

VU les articles 31-1 et suivants du décret n° 85-891 du 16 août 1985 *relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes* ;

VU la délibération en date du [•] du Conseil Régional Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ;

VU l'avis conforme rendu le [•] par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières ;

Sur proposition du Président de la Région

CONSIDERANT CE QUI SUIT,

La société FlixBus FRANCE SARL a déposé auprès de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières une déclaration, publiée le 12 novembre 2015, afin de faire connaître son intention de commercialiser des services de transports routiers sur la liaison Poitiers - Niort à travers un itinéraire inférieur à 100 kilomètres.

En tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs d'intérêt régional en vertu de l'article L. 2121-3 du Code des transports, la Région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes est en charge de l'organisation du service public régional de transport de voyageurs TER Poitou-Charentes, assurant sans correspondance la liaison Poitiers - Niort par le biais de la ligne Poitiers – Niort – La Rochelle.

Conformément à l'avis conforme rendu le [•] par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières à la suite de sa saisine par la Région Poitou-Charentes le 28 décembre 2015, il est établi que les services réguliers interurbains proposés par la société FlixBus FRANCE SARL sur la liaison Poitiers - Niort portent une atteinte substantielle à l'équilibre économique de la ligne Poitiers – Niort – La Rochelle précitée, justifiant la prise de mesures interdisant de tels services.

ARRETE

Article 1 : Mesures d'interdiction

En raison de l'atteinte substantielle portée à l'équilibre économique de la ligne Poitiers – Niort – La Rochelle assurant la liaison Poitiers - Niort, les services de transports réguliers interurbains de voyageurs proposés par la société FlixBus FRANCE SARL doivent être interdits sur les créneaux horaires de départ ci-après repris de la déclaration D2015-011 :

Jour/Itinéraire	Départs de Niort vers Poitiers	Départs de Poitiers vers Niort
Lundi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Mardi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Mercredi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Jeudi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Vendredi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Samedi	Entre 9h30-11h30 Entre 17h-19h	Entre 8h30-10h30 Entre 15h-17h
Dimanche	Entre 11h-13h Entre 16h-18h	Entre 09h30-11h30 Entre 16h-18h
Offre par trajet	53 places	53 places

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publication et sa transmission au Préfet de la Région. Par ailleurs, les dispositions du présent arrêté seront notifiées à la société FlixBus FRANCE SARL.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

Le directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes dans un délai d'une semaine à compter de la publication de l'avis rendu par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières sur son site internet.

Fait à Bordeaux, le [•]

Le Président

Le Président de la Région :
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.